

Précautions complémentaires d'hygiène « Air »

Filières Gérontologiques <small>Annecy • Rumilly • Saint-Julien • Pays de Gex • Valserhône</small>	Equipe Mobile d'Hygiène Centre Hospitalier Annecy Genevois	V1 Date d'application : [xx/xx/xx] Page : 1/7
--	--	---

1 - Objet

Décrire les mesures à mettre en place lors de la prise en charge d'un résident suspect ou atteint d'une pathologie liée à un agent infectieux transmissible par voie aérienne, par de fines particules < 5 µm véhiculées par des flux d'air sur de longues distances.



Les précautions complémentaires d'hygiène air doivent toujours être appliquées en complément des précautions standard.

2 - Personnes concernées

L'ensemble des professionnels de l'établissement, les résidents, les intervenants extérieurs, les visiteurs et bénévoles. D'une façon générale, toute personne présente et circulante dans l'établissement.

3 - Abréviations

- DAOM : Déchets assimilables aux ordures ménagères
- DASRI : Déchets d'activité de soins à risque infectieux
- DDS : Détergent désinfectant de surface
- PCH : Précautions complémentaires d'hygiène
- SF2H : Société française d'hygiène hospitalière
- SHA : Solution hydro-alcoolique

4 - Indications – Mise en œuvre

Les PCH air doivent être instaurées dès la suspicion d'infection ou en cas d'infection avérée transmissible par l'air :

- Tuberculose pulmonaire
- Rougeole
- Varicelle (en association avec des précautions complémentaires contact)

L'instauration des PCH air doit être confirmée par une prescription médicale.

5 - Fiche technique « Précautions complémentaires Air »

Air



LA MISE EN PLACE ET LA LEVEE SE FONT SUR PRESCRIPTION MEDICALE

NB : Si suspicion, mise en place par les IDE puis régularisation par médecin coordonnateur ou médecin traitant

INFORMATION INTERNE - EXTERNE / SIGNALÉTIQUE

Information en interne	<ul style="list-style-type: none"> Prescription médicale dans dossier résident Transmissions ciblées : Inscription de la mise en place/levée Information de l'ensemble des personnels de l'EHPAD : agents de soins, restauration, entretien, maintenance, animation...
	Information des résidents
	Signalétique spécifique sur porte chambre du résident cas (Annexe N°1)

Information intervenants/ professionnels extérieurs...	<ul style="list-style-type: none"> Information des familles, visiteurs, intervenants externes, ... Information écrite et orale en cas de transfert ou de sortie de la structure d'accueil et du personnel de transport
	LA PORTE DE LA CHAMBRE DU RESIDENT DOIT TOUJOURS ETRE MAINTENUE FERMEE (y compris en l'absence du résident)

REGLES POUR LE RESIDENT

- Chambre seule obligatoire
- Si circulation du résident hors de sa chambre : port d'un masque chirurgical par le résident et désinfection des mains par friction hydro-alcoolique. Si le résident ne peut respecter le port de masque, pas de déplacements hors de la chambre.

REGLES POUR LES PROFESSIONNELS

Hygiène des mains	Désinfection des mains à la SHA : selon les précautions standard
Appareil de protection respiratoire de type FFP2	<p>A mettre avant d'entrer dans la chambre (Annexe N°2). Désinfection des mains à la SHA avant de mettre le masque.</p> <p>L'étanchéité au visage du masque FFP2 devra être vérifiée après sa mise en place par la réalisation d'un « fit check » (Annexe N°3).</p> <p>A porter même en l'absence du résident.</p> <p>A enlever après la sortie de la chambre, une fois la porte refermée. Désinfection des mains à la SHA après le retrait du masque.</p>
Autres équipements de protection individuelle	Port de gants à usage unique, de tablier plastique et de lunettes de protection : selon les précautions standard

REGLES POUR LES VISITEURS

Limiter les visites au strict minimum

Hygiène des mains	Désinfection des mains à la SHA : selon les précautions standard
Appareil de protection respiratoire de type FFP2	Appliquer les mêmes mesures que les professionnels (cf « Règles pour les professionnels » ci-dessus)

LOGISTIQUE GENERALE

Aération/ Bionettoyage chambre et sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Aération de la chambre plusieurs fois par jour fenêtre ouverte et porte fermée (Attention pas de courants d'air). Réaliser le bionettoyage de la chambre et des sanitaires quotidiennement au DDS habituel [Rajouter le DDS utilisé à l'EHPAD]. Port d'un masque FFP2 pour la réalisation du bionettoyage, même lorsque le résident n'est pas dans sa chambre. Au départ du résident, réaliser un bionettoyage habituel après au moins 2 heures d'aération.
Matériel de soins réutilisable	Si matériel partagé : essuyage humide <u>avant</u> de le sortir de la chambre : avec lavette + DDS [Rajouter le DDS utilisé à l'EHPAD]
Déchets	Prévoir une poubelle DAOM à la sortie de la chambre (élimination des masques FFP2 usagés) Au sein de la chambre : DASRI et DAOM : tri selon procédure habituelle
Linge	Procédure habituelle
Vaisselle	Procédure habituelle

6 - Documents associés

- ✓ Protocole « Précautions standard »
- ✓ Protocole « Précautions complémentaires d'hygiène Contact »

7 - Documents de référence

- ✓ Synthèse des précautions d'hygiène selon la pathologie en EHPAD. CPias Ile-de-France. Septembre 2023.
- ✓ Fiche pratique précautions complémentaires air. CPias Ile-de-France. 2023.
- ✓ Actualisation des précautions standard. SF2H. Juin 2017.
- ✓ Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : air ou gouttelettes. Recommandations pour la pratique clinique. SF2H. Mars 2013.
- ✓ Surveiller et prévenir les infections associées aux soins. SF2H. Septembre 2010.
- ✓ Prévention des infections en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Consensus formalisé d'experts – ORIG (Observatoire du risque infectieux en gériatrie), SF2H. Juin 2009.

8 - Annexes

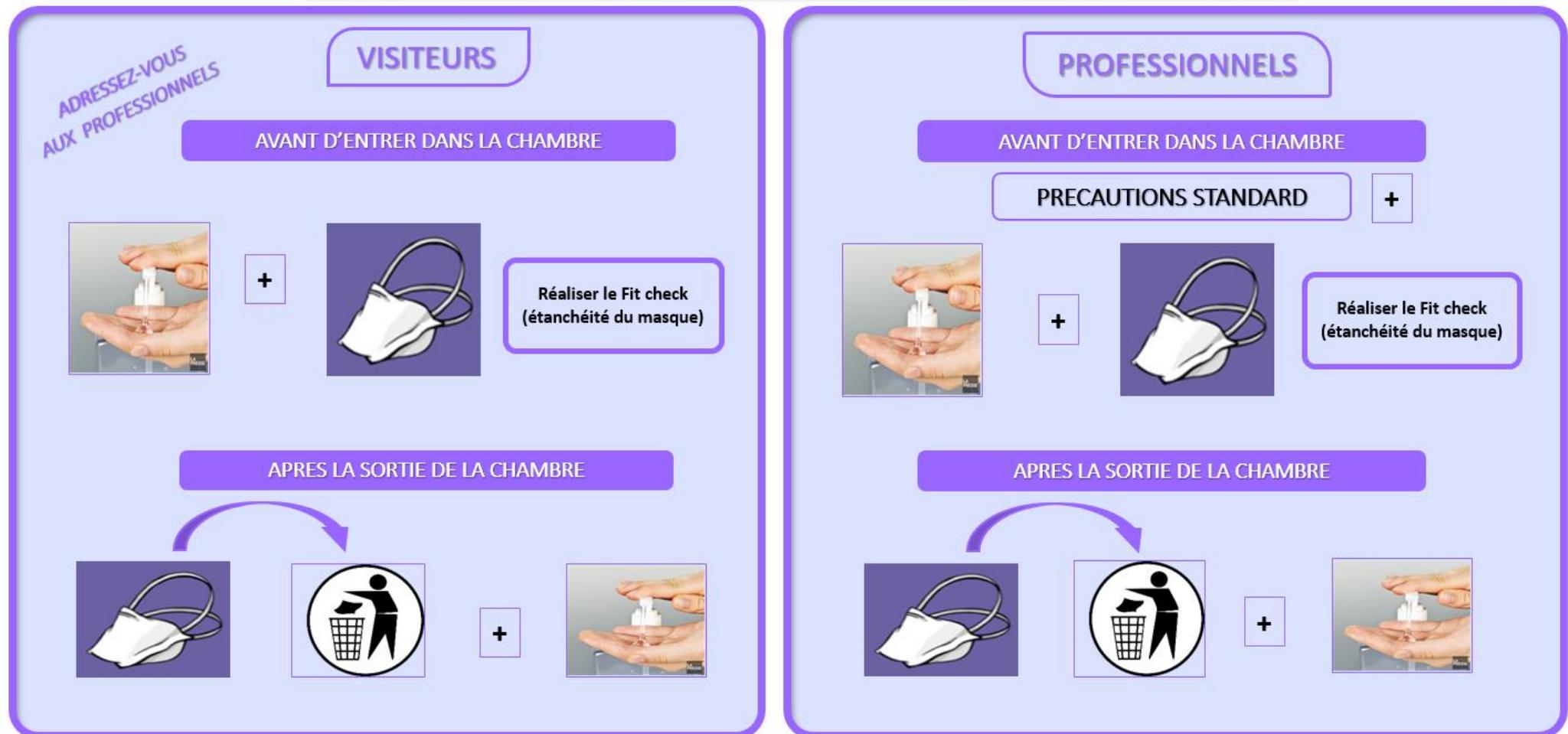
Annexe N°1 : Affiche PCH air

Filières
Gérontologiques
Annecy • Rumilly • Saint-Julien • Pays de Gex • Valserhône

Air



Cette chambre fait l'objet de mesures spécifiques :
CONSIGNES À RESPECTER



Annexe N°2 : Pose d'un appareil de protection respiratoire de type FFP2

TECHNIQUE DE POSE DE L'APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE



Saisir le masque par les élastiques.
Respecter le sens de pose: **barrette vers le haut**.
Le masque doit couvrir le nez, la bouche et le menton.
L'élastique supérieur est posé sur le haut de la tête.
L'élastique inférieur est posé au niveau de la nuque.
Pincer la barrette sur le nez.



Une fois en place : FAIRE LE FIT CHECK (étanchéité du masque)

Après, ne plus manipuler le masque jusqu'à son retrait

Si non manipulé, durée maximale d'utilisation du masque = 8 heures

Au retrait :



Fit check : vérifier le bon ajustement d'un appareil de protection respiratoire

- 1 Obturer brièvement la surface filtrante avec les mains



- 2 Si nécessaire, obturer avec une feuille plastique. Inspirer et vérifier que le masque tend à se plaquer sur le visage



- 3 S'il est encore possible d'inspirer, c'est que le masque fuit au niveau du joint facial: réajuster le masque impérativement



Diffusion	
- EHPAD des filières gérontologiques Annecy - Rumilly - Saint-Julien - Pays de Gex - Valserhône	

Rédaction	EMH CHANGE	Le 28/10/2024
Vérification	Alexandra JEAN, Praticien hospitalier – EMH CHANGE	Le 28/10/2024 
Approbation	[Prénom NOM, fonction]	[Date de signature]